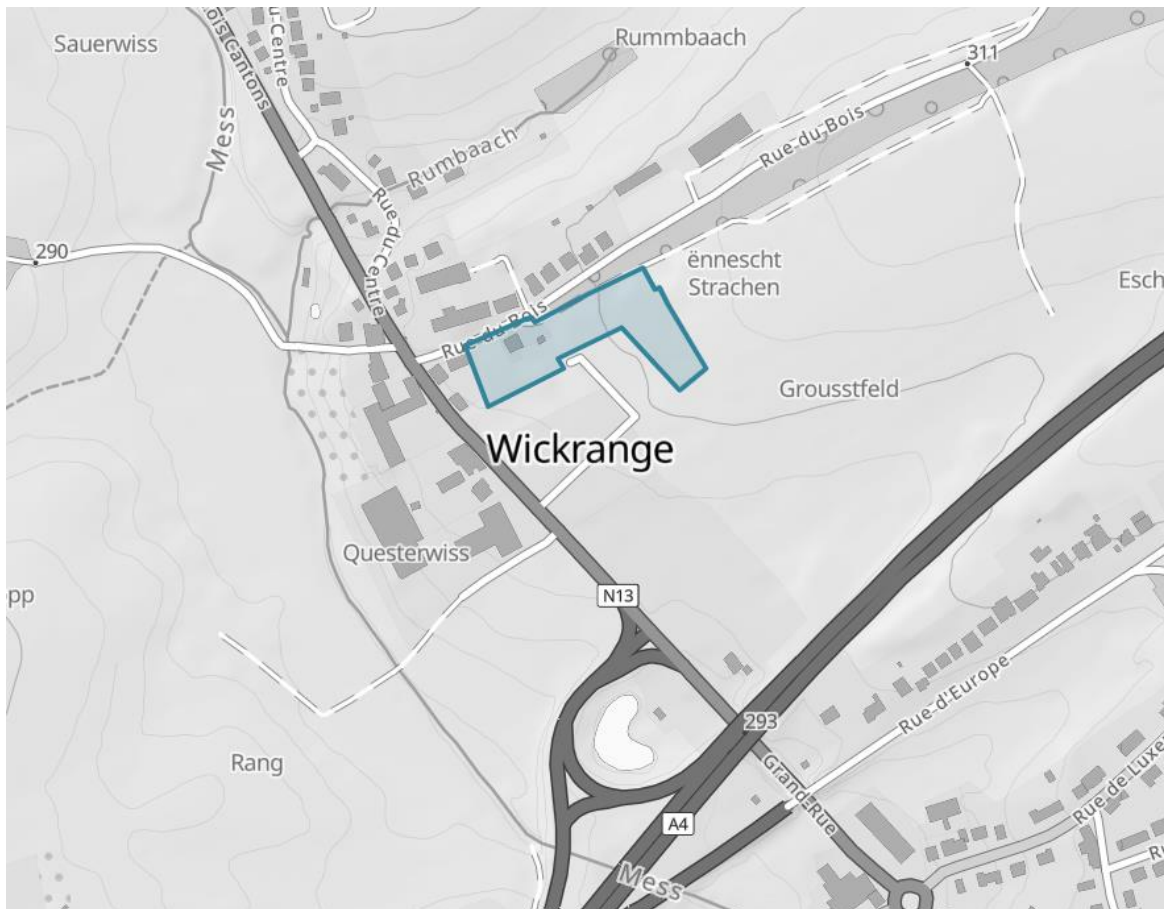


MODIFICATION PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER – QUARTIER EXISTANT « BEP CIPA » à Wickrange



MOTIVATION PLANS DE REPERAGE

Juin 2024

Commanditaire

Administration Communale de Reckange-sur-Mess

83, rue Jean-Pierre Hilger
 L-4980 Reckange-sur-Mess
 Tél. : + 352 37 00 24 – 1
 Fax : + 352 37 00 24 – 44
 Internet : www.reckange.lu



Mandataire

Luxplan S.A. Ingénieurs conseils

4, rue Albert Simon
 L – 5315 Contern
 Tél : + 352 26 39 0 – 1
 Fax : + 352 30 56 09
 Internet : www.luxplan.lu



N° de référence du projet : 20221316-LP

Référence rapport : 20221316_ModPAP-QE_BEP Wickrange_20240610.docx

Rapport rédigé par : Noémie KLOCKENBRING 06/2024

Rapport vérifié par :

Modifications du rapport

<i>Indice</i>	<i>Modifications</i>	<i>Date</i>
-	Version initiale	06/2024



TABLE DES MATIERES

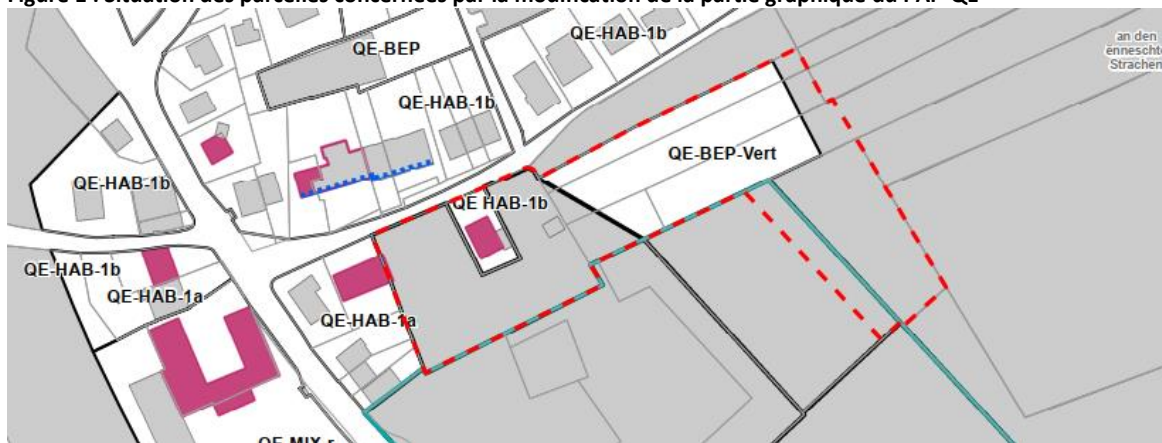
1	DESCRIPTION DU PROJET	7
2	MOTIVATION	8
2.1	Contexte	8
2.2	Situation légale – Plans de repérage	9
2.3	Modifications demandées – Plans de repérage	9
	PLANS DE REPERAGE DU PAP-QE	11
	Situation légale	11
	Situation projetée	11
	Version coordonnée	11



1 DESCRIPTION DU PROJET

Projet :	Modification du plan d'aménagement particulier – quartier existant (PAP-QE) de la commune de Reckange-sur-Mess, plans de repérage
Date d'approbation du PAG	16.01.2020 (Ministre de l'Intérieur) 18434/80C, 80C/016/2018
Version du PCN utilisée	PCN 2022
Localité :	Wickrange, section cadastrale F
Superficie du site concerné :	Superficie de la modification : 1,139 ha Parcelle n°55/483 :523 m ² , Parcelle 53/531 : 3647 m ² , Parcelle 19/434 : 650 m ² , Parcelle 18/261 :1920 m ² , Parcelle 18/307 : 990 m ² , Parcelle 19/239 partie : 1440 m ² Parcelle n°25/645 : 2220 m ² de la section cadastrale F de Wickrange.
Nombre d'habitants de la commune de Reckange-sur-Mess ¹ :	2 758 habitants (03.10.2023)
Nombre d'habitants de la localité de Wickrange ¹ :	118 habitants à Wickrange (03.10.2023)
Modifications envisagées :	Cette demande de modification propose le reclassement des parcelles n°53/531, n°55/483, 19/434 et 25/645 afin d'agrandir le site du CIPA qui ne pouvait être contenu sur la zone BEP-spe parcelle n°40/627 prévue initialement dans le PAG pour ce projet. Pour les besoins du CIPA, la demande de modification reclasse un PAP-NQ HAB-1 en PAP-QE BEP, revoit l'envergure du Quartier BEP-Vert afin de garantir une connexion QE-BEP entre les deux sites du futur CIPA. Le QE BEP Vert est concentré sur les parcelles 18/307 et 18/261. Un nouveau QE-BEP est créé à l'est pour agrandir la BEP située en PAP-NQ.

Figure 1 : Situation des parcelles concernées par la modification de la partie graphique du PAP-QE



Source : Administration communale de Reckange-sur-Mess, Luxplan SA février 2024, (PCN 2022)

¹ Données Administration communale de Reckange-sur-Mess du 03.10.2023

2 MOTIVATION

2.1 CONTEXTE

La commune de Reckange-sur-Mess dispose d'un plan d'aménagement général (PAG) qui a été élaboré conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, et de ses articles 5 à 24 inclus. Il a été approuvé définitivement par la ministre de l'Intérieur le 16 janvier 2020 sous la référence 80C/016/2018 et par la ministre de l'Environnement le 14 février 2019 sous la référence 86614.

Conjointement à son élaboration, un plan d'aménagement particulier – quartier existant (PAP-QE) a été élaboré et définitivement approuvé le 16 janvier 2020 sous la référence 18434/80C par la ministre de l'Intérieur.

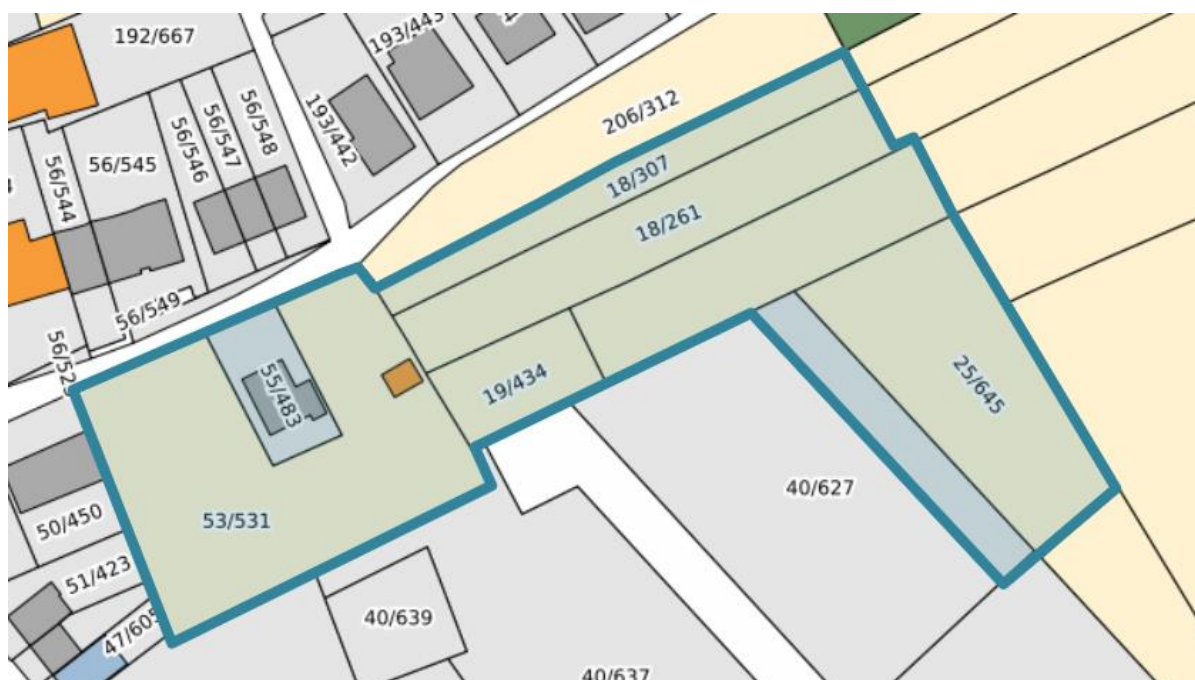
La présente demande de modification concerne les **plans de repérage du PAP-QE** de Reckange-sur-Mess.

Une modification des parties écrite et graphique du PAG est également apportée, parallèlement à la présente modification du PAP-QE conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Cette modification est traitée dans un document séparé.

La présente demande de modification des **plans de repérage du PAP-QE** de Reckange-sur-Mess s'inscrit en parallèle de la modification ponctuelle du PAG de Reckange-sur-Mess. Elle est élaborée conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Elle porte sur les parcelles de la section suivantes :

- Les parcelles n°55/483, 53/531, 19/434, 18/261, 18/307, partie de 19/239, 25/645, de la section cadastrale F de Wickrange.

Figure 2 : Extraits du plan cadastral et de l'orthophoto



Source : www.geoportail.lu, mai 2024

La présente demande de modification demande le reclassement de ces parcelles afin d'y aménager une partie du projet de Centre Intégré pour Personnes Agées (CIPA) qui ne pourra pas être complètement aménagé sur l'emplacement BEP-spe parcelle 40/627 prévue initialement dans le PAG pour ce projet.



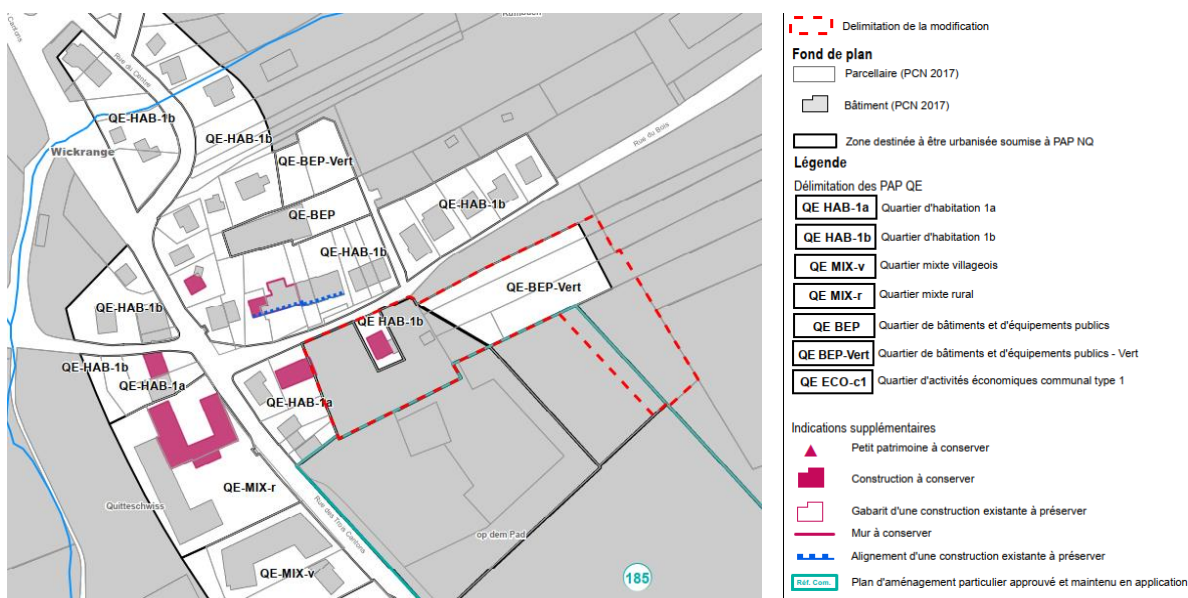
De plus, toujours pour les besoins du projet, la présente demande a pour objet de remanier l’envergure de la BEP-EsP afin de garantir une connexion BEP entre les deux sites du futur CIPA. Le site devrait accueillir un CIPA, une résidence pour personnes âgées et éventuellement une crèche.

2.2 SITUATION LEGALE – PLANS DE REPERAGE

Dans le PAP-QE les parcelles concernées par la présente modification sont inscrites :

- en dehors du périmètre constructible, en zone verte (AGR dans le PAG),
- en zones destinées à être urbanisées soumises à PAP-NQ
- en zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :
 - parcelle 55/483 : classée en Quartier d’habitation 1 b [QE HAB-1b],
 - parcelles 18/307, 18/261, partie de 19/434 et partie de 19/239 : classées en Quartier de bâtiments et d’équipements publics – Vert [QE BEP-Vert],
- éléments à préserver ou à conserver :
 - construction sise sur la parcelle 55/483 : « Construction à conserver ».

Figure 3 : Extrait du PAP-QE en vigueur approuvé le 16.01.2020 – BEP CIPA



Source : Administration communale de Reckange-sur-Mess, Luxplan SA février 2024, (PCN 2022)

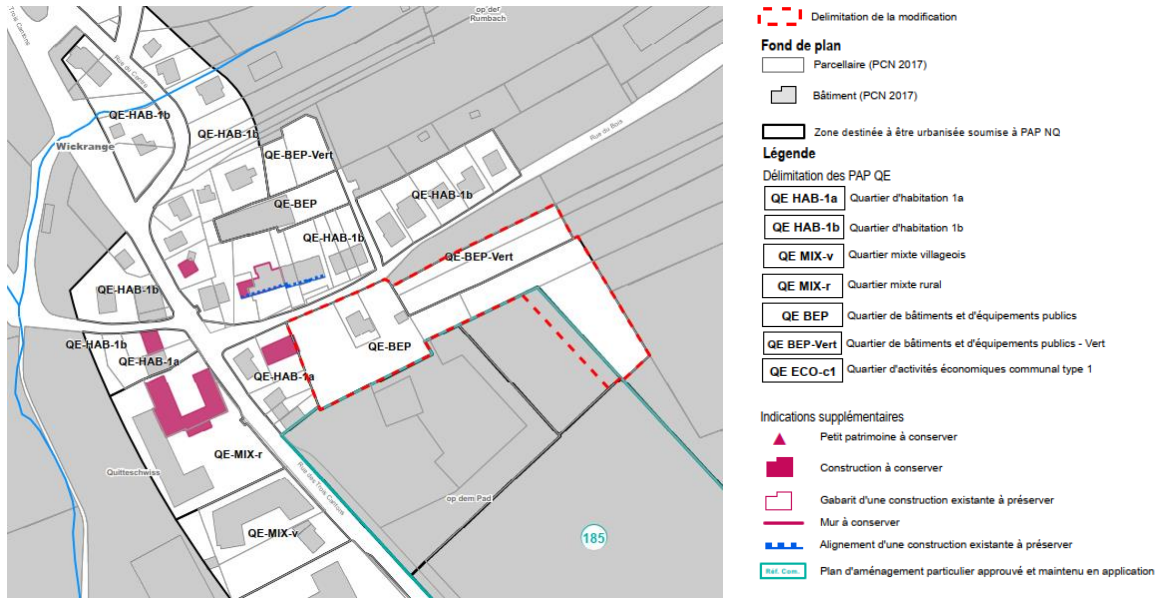
2.3 MODIFICATIONS DEMANDEES – PLANS DE REPERAGE

La présente demande de modification concerne :

- en zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :
 - les parcelles 55/483, 53/531, 19/434, partie de 19/239 et 25/645 : sont reclassées en Quartier de bâtiments et d’équipements publics [QE BEP]
 - les parcelles 18/307, 18/261 : sont reclassées en Quartier de bâtiments et d’équipements publics – Vert [QE BEP-Vert].

La maison sise sur la parcelle 55/483 perd son classement comme « construction à conserver » afin de permettre la réalisation du projet de CIPA.

Figure 4 : Proposition de modification de partie graphique – BEP CIPA



Source : Luxplan SA, juin 2024

PLANS DE REPERAGE DU PAP-QE

SITUATION LEGALE

- **PAP-QE – Plans de la situation légale :**

Extrait du PAG en vigueur de la commune de Reckange-sur-Mess, localité de Wickrange
(Fond de plan : Plan cadastral numérisé (PCN 2022) ; Echelle : 1 : 2 500)

SITUATION PROJETEE

- **PAP-QE – Plans de la situation projetée :**

Plan de la situation projetée du PAG de la commune Reckange-sur-Mess, localité de Wickrange.
(Fond de plan : Plan cadastral numérisé (PCN 2022) : Echelle : 1 : 2 500)

VERSION COORDONNEE

- **PAP-QE – Plans de la version coordonnée :**

Plans de la version coordonnée du PAG de la commune de Reckange-sur-Mess, et des localités de Reckange-sur-Mess, de Reckange Nord, de Pissange, de Roedgen, de Ehlinge, de Wickrange, an der Saift, et de Limpach.

(Fond de plan : Plan cadastral numérisé (PCN 2022) : Echelles : 1 : 10 000 et 1 : 2 500)



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation des parcelles concernées par la modification de la partie graphique du PAP-QE	7
Figure 2 : Extraits du plan cadastral et de l’orthophoto	8
Figure 3 : Extrait du PAP-QE en vigueur approuvé le 16.01.2020 – BEP CIPA.....	9
Figure 4 : Proposition de modification de partie graphique – BEP CIPA.....	10

